

Sainte-Foy, le 15 décembre 1969.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT "1380"

(Règlement "1380" amendant l'article 44 du règlement de zonage V-267, lots 346-2-1-1-B et 346-2-1-2, angle Chemin St-Louis et Route de l'Eglise). (Zone CA-7).

Il est proposé par M. le Conseiller Jean Duchaine;

Et résolu que le règlement "1380" est et soit adopté et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1.- L'article 44 du règlement de zonage V-267 est amendé de la façon suivante.

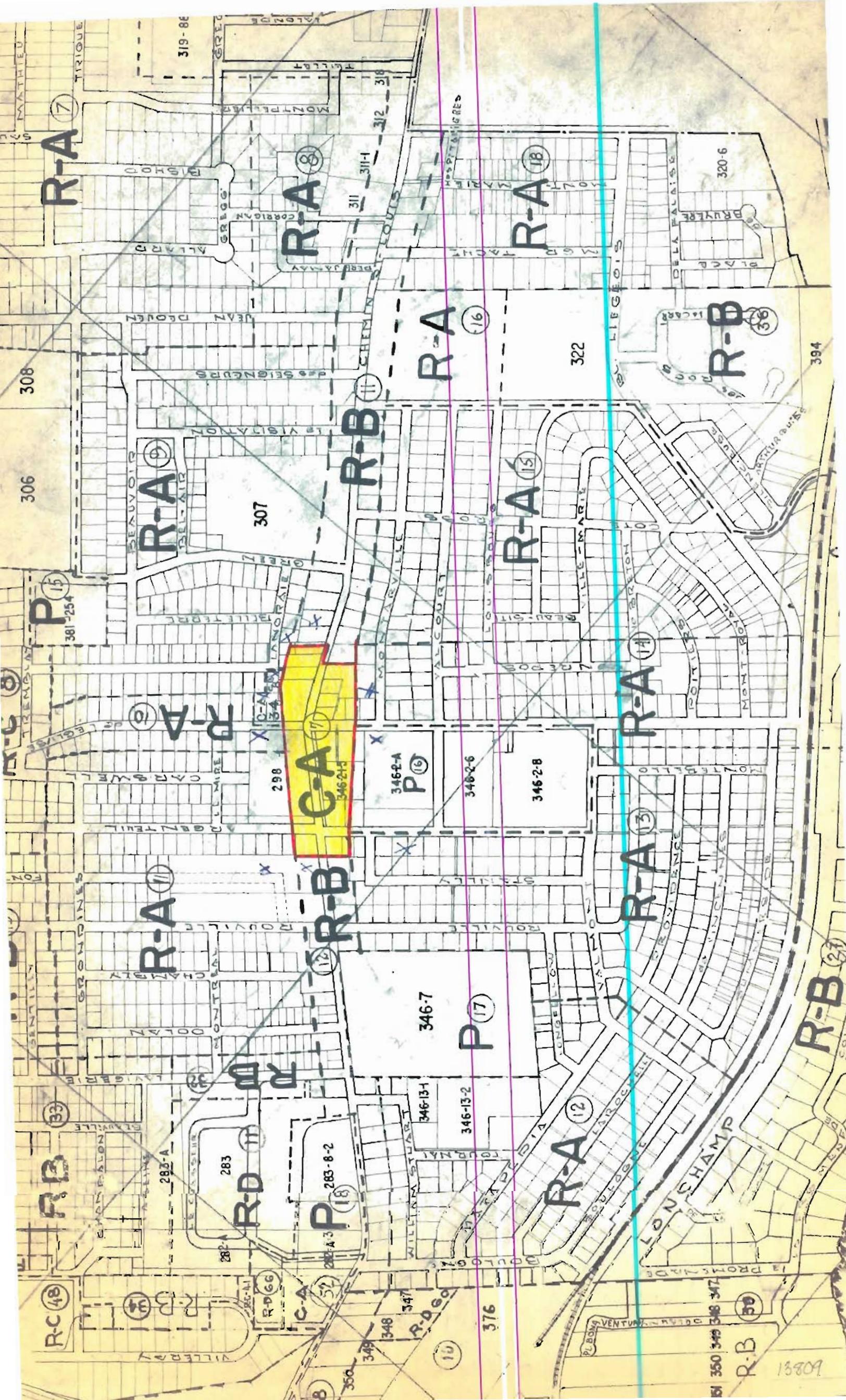
Dans la zone CA-7, à l'endroit des lots 346-2-1-1-B et 346-2-1-2, la marge d'isolement latérale peut être de quinze pieds (15');

Toutes les autres prescriptions du règlement V-267 s'appliquent.

2.- Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.


Roland Beaudin,
Maire.


Noel Perron,
Greffier.



R-A 7

R-A 8

R-A 18

R-A 9

R-A 16

R-B 36

P 15

C-A 17
346-213

346-2-A
P 16

346-2-6

346-2-8

R-A 14

R-A 11

R-B 12

R-A 13

346-7

P 17

R-B 33

R-D 11

P 18

R-A 12

R-B 21

R-C 48

283-A
283

283-B-2
283-A-3

346-13-1
WILLIAM STUART

346-13-2
FOURNAL

R-A 10

R-B 50

R-D 66

347
348
349

R-D 60

376

R-B 50

R-B 50

13801

"REGLEMENT 1380"

- PROMULGATION -

FRANCAIS

ANGLAIS

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 13 décembre 1969, le Conseil a adopté son règlement "1380" amendement l'article 44 du règlement de zonage V-267, zone C-A 7, lots 346-2-1-1-B et 346-2-1-2, angle Chemin Saint-Louis et Route de l'Eglise.
Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 7ème jour du mois de Janvier 1970.
Qu'une copie a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.
Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi.
Fait et donné à Sainte-Foy, ce 13ème jour du mois de Janvier 1970.
Le greffier de la ville
Noël Perron, avocat

Public notice is hereby given that at its meeting held on the 15th day of December 1969 the Municipal Council adopted By-Law 1380 amending section 44 of Zoning By-Law V-267, zone C-A 7, lots 346 - 2 - 1 - 1 - B and 346 - 2 - 1 - 2, at the corner of St. Louis Road and Route de l'Eglise.

This by-law was approved by the electors owners of taxable immovables qualified to vote on said by-law at a public meeting held on the 7th day of January 1970.

That a copy has been deposited with and at the office of the undersigned where communication thereof may be had.

And that said by-law will be in force according to Law.

Given at St. Foy this 15th day of January 1970.

NOEL PERRON, lawyer
Town Clerk.

JE CERTIFIE QUE CES AVIS ONT ETE PUBLIES DANS LE SOLEIL ET
DANS LE QUEBEC CHRONICLE TELEGRAPH LE 15 JANVIER 1970 CON-
FORMEMENT A LA LOI ET AFFICHES A LA PORTE DE L'HOTEL DE
VILLE DU

 NOEL PERRON, GREFFIER.